BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 587

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

537 964 173 RCS Rennes.
MAX MALO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 5, Rue de la Hautière, Zone Artisanale de la Hautière, 35590 L'Hermitage.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : ABSORBANTE L3P SAS à associé unique au capital de 155.533 € Siège social : Zone Artisanale de la Hautière 5 rue de la Hautière 35590 L'HERMITAGE 843.908.021 RCS RENNES ABSORBEE MAX MALO SAS à associé unique au capital de 10.000 € Siège social : Zone Artisanale de la Hautière 5 rue de la Hautière 35590 L'HERMITAGE 537.964.173 RCS RENNES ACTIF : 252.125 € PASSIF : 156.878 € ACTIF NET APPORTE : 95.247 € Le rapport d'échange de droits sociaux : La société absorbante et la société absorbée étant toutes deux intégralement détenues par la société ALAIN DECLERCQ (389.196.692 RCS RENNES), il ne sera pas procédé à un échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée en application des dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce. Le montant prévu de la prime de fusion : non renseigné PROJET DE FUSION en date du 16 novembre 2020 Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES, en date du 16 novembre 2020, au titre de chacune des deux sociétés..